REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° : 20120628_11

OBJET : QUARTIER OUEST - CITE VISCOSE / ENTREE DE VILLE GEO-CHARLES - PROJET DE LOGEMENTS SUD VISCOSE - PRISE EN COMPTE DE L'INTENTION DE L'OPAC 38 DE DEMOLIR 4 BATIMENTS RUE DE L'ATLAS.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

Séance du : MARDI 26 JUIN 2012

Le Conseil Municipal de la VILLE D'ÉCHIROLLES, dument convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RENZO SULLI - MAIRE

PRÉSENTS :
M. SULLI - M. BERTHET - MME SIMARD - MME ROCHAS - M. CHUMIATCHER - MME MEROT - M. TASCA - M. GOIZET - MME COLLET - MME MADRENNES - M. DESCOMBAT - MME PÉRES - M. NAAMI - M. MAKNI - M. HERNANDEZ - M. MANDHOUJ - MME ABRIAL - M. ROYER - M. FAURE - MME MECHTA - M. MELCION - M. COLLIARD - MME GOMEZ - M. LABELLE - M. DERBAL

POUVOIRS :
MME LEGRAND A MME ROCHAS - M. BESSIRON A M. GOIZET - MME ROCHETTE A M. NAAMI - MME DAGORN A MME MEROT - MME ADELISE A MME COLLET - MME PERFETTI A MME MADRENNES - MME DJELLAL A M. CHUMIATCHER - MME VICENTE A M. MELCION - MME FERRARA A M. COLLIARD - MME SARRAT A M. LABELLE - MME DEMORE A MME PÉRES

ABSENTS :
M. FRACKOWIAK - M. BLACHE - MME BERNARD

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :
M. OLIVIER ROYER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance à été publique.

Le compte rendu intégral de la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire
Renzo SULLI

WD 1030

Délibération n° : 20120628_11
Le : 26 JUIN 2012
Service émetteur : DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE L'ARCHITECTURE
Rapporteur : M. CHUMIATCHER
OBJET : QUARTIER OUEST - CITE VISCOSE / ENTREE DE VILLE GEO-CHARLES - PROJET DE LOGEMENTS SUD VISCOSE - PRISE EN COMPTE DE L'INTENTION DE L'OPAC 38 DE DEMOLIR 4 BATIMENTS RUE DE L'ATLAS.

Dans le cadre de son Projet de Ville, la commune a étudié comment structurer et composer une entrée de ville cohérente dans sa partie Ouest - rue Géo Charles. Les premières réflexions ont permis de fixer les critères d'implantation de l'opération de logements « Cap sud » du côté sud de la rue. La ville et l'OPAC 38 se sont ensuite interrogés sur les potentialités de renouvellement urbain sur les terrains situés au nord, en bordure sud de la Cité Viscose. Les orientations urbaines et paysagères retenues à l'issue des études préalables menées en concertation entre les différents acteurs du projet ont permis de déterminer des principes généraux de recomposition permettant l'accueil d'un programme de construction tout en gardant l'objectif d'une mise en valeur globale des qualités du site (Musée et Parc Géo Charles, Cité Jardin la Viscose).

Dans cette perspective, la dimension des terrains disponibles actuellement entre la rue de l'Atlas et la rue Géo Charles ne permettant pas l'implantation, dans de bonnes conditions, de nouveaux bâtiments en front de la rue Géo Charles, l'hypothèse de la démolition des quatre maisons les plus au sud de la Cité s'est progressivement avérée la seule hypothèse pour réaliser un projet à l'échelle des ambitions du Projet de Ville. Cette libération d'emprise permettra donc la construction d'environ 80 logements mixtes (locatif social, accession sociale, accession libre) assurant ainsi une diversification de la population et un ajustement de l'offre, tout en améliorant le cadre de vie et en proposant des logements plus confortables.

Les relogements seront effectués sur le parc de l'OPAC 38 et des autres bailleurs présents sur la commune en partenariat avec la ville. Il est d'ores et déjà envisagé la signature d'une charte de relogement entre tous les acteurs concernés (OPAC 38, Ville d'Echirolles, CNL, les habitants) après une phase d'information sur le programme de démolition-reconstruction et sur le processus de relogement, de manière à définir les

droits et devoirs respectifs des locataires et de l'OPAC 38, et accompagner au mieux les familles dans leur démarche de déménagement.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce processus de démolition-reconstruction, qui se traduira dans un premier temps par la démolition de quatre « maisons », situées au 2, 4, 6 et 8 rue de l'Atlas, représentant 16 logements.

Le conseil municipal, entendu cet exposé,

- Considérant le projet de Ville d'Echirolles traduit dans le PADD et notamment ses objectifs de poursuite du développement urbain en améliorant la mixité dans l'habitat et en poursuivant le renouvellement urbain des quartiers Ouest.
- Considérant le projet de construction de 80 logements neufs développé par l'OPAC 38 en concertation avec la Ville sur la partie sud de la Viscose et le processus de démolition- reconstruction permettant sa réalisation.

Après avoir délibéré,

- Prend en compte l'intention de l'OPAC 38 de démolir quatre bâtiments, représentant 16 logements, situés au 2, 4, 6 et 8, rue de l'Atlas pour libérer l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de l'opération « Viscose sud ».
- Se prononce favorablement sur ce processus de démolition-reconstruction qui s'inscrit parfaitement dans la nouvelle structuration urbaine du secteur développé par la Ville dans son Projet de Ville.

Nombre de votants : 36

Votes POUR : 36

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Renzo SULLI